

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 18 janvier 2017 à 18h30,

À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
2 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Départ après la 10 ^{ème} délibération
3 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
4 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Marina FERRARI
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T Joaquim TORRES	
8 AIX-LES-BAINS	T Aurore MARGAILLAN	
9 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
10 AIX-LES-BAINS	T Christiane MOLLAR	
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
12 AIX-LES-BAINS	T Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
13 AIX-LES-BAINS	T Pascal PELLER	
14 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
15 LA BIOLLE	T Blandine BELLANCA	
16 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
17 LE BOURGET DU LAC	T Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Françoise CARON
18 LE BOURGET DU LAC	T Pierre HOCHARD	
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
20 BRISON SAINT INNOCENT	T Florence DUNOYER	
21 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Nicole FALCETTA	
22 CHANAZ	T Yves HUSSON	
23 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
24 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
25 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
26 ENTRELACS	T Bernard MARIN	Pouvoir d'Henri GARNIER
27 ENTRELACS	T Claude GIROUD	
28 ENTRELACS	T Yves GRANGES	
29 ENTRELACS	T Christophe DERIPPE	
30 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
31 GRESY-SUR-AIX	T Robert CLERC	
32 GRESY-SUR-AIX	T Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33 GRESY-SUR-AIX	T Didier FRANÇOIS	
34 MERY	T Eudes BOUVIER	
35 MERY	T Nathalie FONTAINE	
36 LE MONTCEL	T Jean-Christophe EICHENLAUB	
37 MOTZ	T Olivier BERTHET	
38 MOUXY	T Gabrielle KOEHREN	
39 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
40 PUGNY-CHATENOD	T Jean-Guy MASSONNAT	
41 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
42 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
43 SAINT OURS	T Christian REBELLE	
44 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de M. SAVIOZ-FOUILLET
45 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Denise DE MARCH	
46 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
47 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
48 VOGLANS	T Yves MERCIER	
49 VOGLANS	T Martine BERNON	

25 communes présentes

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Martine REVOL
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Fabien DIDIER
Olivier VERDENAL
Catherine FABBRI
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Conseiller municipal Pugny Chatenod
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directrice de cabinet
Directeur des services à la population
Directeur du Pôle Eau
Directrice du Pôle Ressources
Directeur des Ressources Humaines
Responsable service Finances
Responsable Politique de la Ville
Responsable Juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 janvier 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 40 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (49 titulaires), et 58 votants.

FINANCES
AP/CP 014 – Gorges du Sierroz – Révision n°1

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 22 juin 2017 portant ouverture de l'AP/CP,*

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation des gorges du Sierroz, qui consiste en la création, sur environ 800 mètres, de cheminements mixtes en sommet de berges et de passerelles en encorbellement, le bâtiment étant partiellement déconstruit et remplacé par une structure interprétant le volume supprimé. Ce projet a fait l'objet d'une présentation au Bureau du 28 avril. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT). L'adoption, la modification, l'annulation d'AP/CP se traduira par le vote d'une délibération en Conseil. Le montant de l'Autorisation de Programme est inchangé à 2 596 808 euros TTC.

OPERATION

Intitulé de l'opération :	Gorges du Sierroz
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	143-11 Gorges du Sierroz
Montant :	2 596 808 euros TTC

DEPENSES

	proposé
Dépenses réalisées 2015	57 890,70
Dépenses réalisées 2016	38 917,80
Dépenses réalisées 2017	27 309,48
Dépenses programmées 2018	1 001 800,00
Dépenses programmées 2019	1 000 000,00
Dépenses programmées 2020	470 890,02
TOTAL	2 596 808,00

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 48
- Votants : 58
- Pour : 58
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 18 janvier 2018

Le Président,
Dominique DORD

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 014 - Gorges de Sierroz - Révision n.1

Date de transmission de l'acte : 23/01/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 23/01/2018

Numéro de l'acte : d2202 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180118-d2202-DE

Date de décision : 18/01/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres